



ARIANE BARDOUX

AVOCATE

Ville de Dreux
2, rue du Châteaudun
BP 80129
28103 Dreux Cedex

A Toulouse, le 8 juin 2026

Spécialiste en droit public
Qualification spécifique
en droit de la commande
publique

06 82 25 66 41
ab@bardoux-avocat.com

Par courriel (a.ferrant@ville-dreux.fr ; d.hong@ville-dreux.fr ; a.abjean@ville-dreux.fr ; t.bovas@ville-dreux.fr)

Réf. : 26327 – Ville de Dreux / Mission d'accompagnement à la création d'une maison de santé

Objet : Convention d'honoraires – conseil juridique

A l'attention de Madame Anaïs FERRANT, Directrice des finances

Monsieur le Maire,

Vous m'avez saisi dans le cadre de l'affaire visée en référence.

Vous trouverez ci-après ma convention d'honoraires.

1. Contexte et objet de la mission

Le 20 février 2026, la VILLE DE DREUX a conclu, avec la Société EASYLIFE MED – ELM Conseil, un marché ayant pour objet une mission d'accompagnement à la création d'une maison de santé.

Plus précisément, le marché est décomposé en plusieurs phases de la manière suivante :

- étude de la configuration du projet et étude de faisabilité architecturale ;
- réalisation du diagnostic de territoire et élaboration du projet de santé ;
- accompagnement au processus de labellisation du projet auprès de l'ARS.

Avocate au barreau
de Toulouse

Associée du cabinet
Zéphyr Avocats AARPI

51, rue d'Alsace-Lorraine
31000 Toulouse

SIRET
800608994 00060

Toutefois, vous m'avez indiqué que la maison de santé projetée ne sera pas municipale et que le projet sera exclusivement porté par les futurs médecins souhaitant s'implanter sur le territoire.

Aussi, la VILLE DE DREUX souhaite déterminer, d'une part, si elle disposait de la compétence concernant la conclusion de ce contrat et, d'autre part, si la prise en charge de cette prestation peut-être qualifiée d'aide économique indirecte.

2. Mission

La mission concerne la rédaction d'une note d'analyse juridique portant sur les problématiques identifiées ci-avant.

Les diligences comprennent :

- les échanges avec le client ;
- l'analyse des pièces transmises ;
- les recherches juridiques ;
- la rédaction et la relecture d'une note d'analyse.

3. Honoraires

Pour l'accomplissement de la mission visée ci-avant le montant total des honoraires est évalué en fourchette maximale à la somme de **3 960 euros HT**, soit **4 752 euros TTC**, correspondant à 36 heures à un taux horaire de 110 euros HT, soit 132 euros TTC.

Toute autre diligence non détaillée ci-dessus fera l'objet d'un devis spécifique préalable et d'une facturation au taux horaire de **110 euros HT**, soit **132 euros TTC**.

La totalité des honoraires visés dans la présente sont majorés de la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur, soit un taux de 20 %.

4. Facturation

Les honoraires ci-avant mentionnés donnent lieu à une facturation détaillée après accomplissement des diligences ci-avant mentionnées, soit après service fait.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation CHORUS PRO.

Les factures sont payables à 30 jours.

Seules les heures effectivement passées et diligences effectivement réalisées donnent lieu à facturation. A cet effet, les factures détaillent les heures consommées.

5. Secret professionnel

Les règles d'exécution de la présente convention sont celles qui régissent la profession d'avocat.

Les consultations, avis oraux ou écrits, les conversations et tous autres actes sont expressément couverts par le secret professionnel.

6. Contestations

En cas de contestation relative à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente, le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Toulouse pourra être saisi.

7. Protection des données à caractère personnel

Le cabinet met en œuvre un traitement de données à caractère personnel. Ces traitements présentent les caractéristiques suivantes :

Finalité	Base légale	Catégories de données	Personnes	Durée
Gestion de la relation avec les clients et prospects/Organisation d'événements du cabinet	Intérêt légitime (promotion du cabinet, gestion de son réseau de contacts)	Identité/Etat civil Coordonnées Vie professionnelle	Clients et prospects	3 ans
Production, gestion et suivi des dossiers des clients	Exécution de mesures précontractuelles ou du contrat	Identité/Etat civil Coordonnées Vie professionnelle Informations d'ordre économique et financier	Clients	Durée de la relation contractuelle augmentée des délais de prescription
Facturation				10 ans à compter de la date de clôture de l'exercice comptable au cours duquel la facture a été émise
Recouvrement				Jusqu'à complet paiement des honoraires

Prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption	Respect d'obligations légales et réglementaires	Identité/Etat civil Coordonnées Vie professionnelle Informations d'ordre économique et financier	Clients	5 ans après la fin des relations contractuelles avec le cabinet
Comptabilité				10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable

En fonction des finalités prévues ci-avant, les catégories de données conservées pourront légèrement différer, ces dernières étant essentiellement liées à la nature de la mission confiée. Ces informations sont nécessaires à la poursuite des finalités identifiées ci-dessus.

Dans l'hypothèse où la mission objet de la présente le requiert des données sensibles au sens de la réglementation applicable peuvent être traitées notamment lorsqu'elles sont nécessaires :

- à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice ;
- ou aux fins de l'exécution des obligations et de l'exercice des droits propres au responsable de traitement.

Les données traitées sont destinées aux personnes habilitées du cabinet ainsi que, si nécessaire, à son expert-comptable.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du cabinet, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale. Elles disposent aussi du droit de définir des directives générales et particulières fixant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès.

Les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante: ab@bardoux-avocat.com ou par courrier postal à l'adresse suivante: 51, rue d'Alsace-Lorraine, 31000 Toulouse. Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

A Toulouse, le 8 juin 2026

Ariane Bardoux



A Dreux, le 11 9 JUIN 2026

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20260619-DEC2026-036-AU
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026

Abdel-Kader GUERZA
Maire de Dreux

Abdel-Kader GUERZA